

Saint Vincent de Tyrosse, le 22/06/2023

DREAL  
Service Patrimoine Naturel  
Département biodiversité, espèces et connaissance  
15 rue Arthur Rane  
CS 60539  
86020 POITIERS cedex

**A l'attention de Mme Vanessa RISPAL**

**Objet : Dérogation au régime de protection stricte  
des espèces protégées.  
Station traitement des eaux usées ORX**

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à l'avis défavorable délivré le 22 août 2022 concernant la demande de dérogation au régime de protection stricte des espèces protégées pour la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées sur la commune d'Orx. Nous vous prions de trouver ci-joint un mémoire en réponse à l'avis du CSRPN pour une nouvelle instruction par vos services.

Restant à votre disposition pour tout complément,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
Francis BETBEDER



P.J. : Mémoire

Copie : DDTM



CENTRE ADMINISTRATIF | 20 rue des Bobines| BP 25  
40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE Cedex| Tél. : 05 58 77 02 40  
Du lundi au vendredi : 8h00 – 17h45 sans interruption

[contact@emma40.fr](mailto:contact@emma40.fr)

CENTRE SOUSTONS | 1 Square d'Aquitaine| BP 55  
40141 SOUSTONS Cedex | Tél. : 05 58 41 43 15  
Du lundi au vendredi : 8h – 12h00 / 13h30 – 17H30

[www.emma40.fr](http://www.emma40.fr)